

Conseil communautaire du 19 novembre 2024
Liste des délibérations examinées

1. Approbation du conseil du 24.09.2024 – PREND ACTE
2. Rapport d'activité 2023 du SMiTU – PREND ACTE
3. Rapport d'activité 2023 de E LOG'IN 4 – PREND ACTE
4. Motion pour la défense de la vie locale et du service public de proximité – APPROUVEE A L'UNANIMITE
5. Débat d'orientation budgétaire 2025 – APPROUVEE A L'UNANIMITE
6. Ouverture d'une ligne de trésorerie – APPROUVEE A L'UNANIMITE
7. Retour financier Moselle Fibre – APPROUVEE A L'UNANIMITE
8. Engagement de la CCPHVA sur le projet ICSBOR : Infrastructure Cyclable Sécurisée Reliant Boulange, Ottange et Rumelange – APPROUVEE A L'UNANIMITE
9. Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Emile Zola à Aumetz – APPROUVEE A L'UNANIMITE
10. Pacte Territorial France Rénov' (PIG) – APPROUVEE A L'UNANIMITE
11. Attribution de subvention à l'association La Jungle d'Aumetz – APPROUVEE A L'UNANIMITE
12. Attribution de subventions et/ou prestations de service dans le cadre du projet Interreg Elo – APPROUVEE A L'UNANIMITE
13. Avis conforme pour l'ouverture dominicale des commerces de Villerupt en 2025 – APPROUVEE A L'UNANIMITE
14. Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du conseil communautaire – PREND ACTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

8 = Conseillers représentés

25 = Total des votes

Convocation du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, DESTREMONT Gilles par FALCHI Antoine, MEACCI Karine par BOCEK Claude, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude BOCEK

001. APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil, le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2024.

Avant l'adoption du vote, Madame FATTORELLI recontextualise la compétence santé au regard des délibérations favorables au retour de la compétence auprès des communes à l'exception de la commune de Villerupt qui dispose de la minorité de blocage sur le sujet. A cette occasion, elle met en exergue les difficultés que pourraient rencontrer la commune d'Audun-le-Tiche dans le cadre de la finalisation de son projet maison de santé pluridisciplinaire pour ce qui concerne le subventionnement de l'équipement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

(Ne valide pas n'ayant pas été présent au précédent conseil : 2 – GUILLOTIN Bruno (2))

- PREND acte.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
8 = Conseillers représentés
27 = Total des votes
Convocation du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, DESTREMONT Gilles par FALCHI Antoine, MEACCI Karine par BOCEK Claude, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude BOCEK

002. RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SMiTU

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMiTU) ;

CONSIDERANT que les articles L5211-39 et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'envoi par le Président du syndicat, chaque année à chacun de ses membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- PREND acte du rapport retraçant l'activité 2023 du SMiTU, accompagné du compte administratif.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

8 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, DESTREMONT Gilles par FALCHI Antoine, MEACCI Karine par BOCEK Claude, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude BOCEK

003. RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE E LOG'IN 4

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport d'activité 2023 de E LOGIN 4 ;

CONSIDERANT que les articles L5211-39 et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'envoi par le Président du syndicat, chaque année à chacun de ses membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- PREND acte du rapport retraçant l'activité 2023 de E LOG'IN 4, accompagné du compte administratif.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
8 = Conseillers représentés
27 = Total des votes
Convocation du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, DESTREMONT Gilles par FALCHI Antoine, MEACCI Karine par BOCEK Claude, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude BOCEK

004. MOTION POUR LA DEFENSE DE LA VIE LOCALE ET DU SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE

CONSIDERANT que les Départements sont garants des solidarités humaines et territoriales et représentent souvent, avec les communes et intercommunalités, le dernier service public de proximité, tout particulièrement dans la ruralité ;

CONSIDERANT que les Départements assument d'ores et déjà un reste-à-charge de l'ordre de 10 milliards d'euros par an -100 millions pour le Département de Meurthe-et-Moselle- au titre des allocations individuelles de solidarité, c'est-à-dire la différence entre les moyens transférés par l'Etat pour assumer l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap et le revenu de solidarité active et la réalité des budgets devant être mobilisés, illustrant les efforts d'ores et déjà consentis ;

Considérant que plus des quatre cinquièmes des Départements pourraient se trouver dans une situation budgétaire critique au cours de l'année à venir sous l'effet des mesures envisagées à travers le projet de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025 ;

CONSIDERANT qu'une telle situation aurait des effets délétères en imposant remise en cause de la gratuité des transports scolaires, augmentation de la tarification dans les cantines, dégradation de l'entretien de nos routes, réduction de la présence humaine auprès de nos aîné.e.s en perte d'autonomie, incapacité à accompagner les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans la légitime revalorisation des salaires pour restaurer l'attractivité des métiers du lien, suspension du dispositif d'appui aux territoires qui soutient les projets des communes, intercommunalités et associations, fermeture de sites, report voire l'abandon de projets d'investissement et donc moins de commandes pour nos entreprises à travers l'ensemble du territoire ;

CONSIDERANT qu'un tel démantèlement du service public de proximité est inacceptable ;

Par cette motion, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, souhaitent alerter le Gouvernement et le Parlement quant aux conséquences délétères pour la vie locale des mesures envisagées à travers les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025 à l'encontre des collectivités et tout particulièrement des Départements.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- **ALERTE** le Gouvernement et le Parlement quant aux conséquences délétères pour la vie locale des mesures envisagées à travers les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025 à l'encontre des collectivités et tout particulièrement des Départements ;
- **RAPPELLE** que les collectivités et notamment les Départements ont noué des partenariats solides avec une extraordinaire diversité d'acteurs qui font vivre nos territoires et se trouveraient mis en danger ;

- REAFFIRME, indépendamment de toute considération partisane, notre attachement au service public de proximité qui se trouve aujourd'hui gravement menacé et avec lui les habitant.e.s et territoires qu'il accompagne, à commencer par les plus vulnérables.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
8 = Conseillers représentés
27 = Total des votes
Convocation du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, DESTREMONT Gilles par FALCHI Antoine, MEACCI Karine par BOCEK Claude, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude BOCEK

005. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2312-1 et L5211-36 ;

VU le rapport d'orientation budgétaire 2025 présenté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- PREND acte du rapport d'orientation budgétaire au titre de l'année 2025.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

8 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, DESTREMONT Gilles par FALCHI Antoine, MEACCI Karine par BOCEK Claude, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude BOCEK

006. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la consultation réalisée auprès des organismes bancaires ;

VU les retours des propositions bancaires et l'analyse des offres correspondantes ;

CONSIDERANT l'utilité d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour faire face aux besoins ponctuels de trésorerie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Pour : 25 - **RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick**)

(Abstentions : 2 - **GUILLOTIN Bruno (2)**)

- DECIDE de souscrire une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Organisme prêteur : Caisse d'Épargne Grand Est Europe
 - Montant : 1 000 000 €
 - Type d'échéance de paiement des intérêts : trimestrielle
 - Index : Ester Flooré à 0 %
 - Marge sur index : +0.60 %
 - Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen (périodicité identique aux intérêts)
 - Durée : 1 an maximum
 - Frais de dossier : 0.10 % de l'encours (1 000 €)
 - Condition de déblocage et de remboursement des fonds : j+1 entre 7h et 16h30 (sinon J+2)
 - Aucun montant minimum
 - Tirage et remboursement en débit d'office
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.



Handwritten signature of Patrick RISSER

Pour extrait conforme,

Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

8 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, DESTREMONT Gilles par FALCHI Antoine, MEACCI Karine par BOCEK Claude, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude BOCEK

007. RETOUR FINANCIER MOSELLE FIBRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°1 du conseil communautaire de la CCPHVA en date du 28 mai 2015 actant la création et la participation au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle appelé Moselle Fibre ;

VU la délibération du comité syndical de Moselle Fibre en date du 14 octobre 2024 qui fixe le retour sur investissement, à hauteur de 12.5 € par prise. Cette subvention d'équipement n'est pas assujettie à la TVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- ACTE le principe de retour financier de Moselle Fibre au titre de l'année 2024 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention jointe à la présente délibération.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

8 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, DESTREMONT Gilles par FALCHI Antoine, MEACCI Karine par BOCEK Claude, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude BOCEK

008. ENGAGEMENT DE LA CCPHVA SUR LE PROJET ICSBOR « INFRASTRUCTURE CYCLABLE SECURISEE RELIANT BOULANGE, OTTANGE ET RUMELANGE »

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la proposition du GECT Alzette Belval de participer à un projet INTERREG ;

VU les priorités définies lors de la conférence des maires du 17 avril 2024 ;

VU la délibération en date du 24 septembre 2024 relative à l'accord de principe pour le projet ICSBOR ;

CONSIDERANT la nécessité de développer la mobilité active sur le territoire de la CCPHVA ;

CONSIDERANT les perspectives de financement européen via INTERREG ;

CONSIDERANT le document de synthèse du projet proposé par le GECT Alzette Belval (annexe) ;

CONSIDERANT le courrier du GECT Alzette-Belval en date du 17 juillet 2024, requérant de la CCPHVA pour obtenir une délibération de principe concernant la participation au projet de création d'une infrastructure cyclable sécurisée reliant Boulange, Ottange et Rumelange.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'attestation d'engagement qui engage la CCPHVA à réaliser, sous réserve de l'obtention de la subvention FEDER sollicitée, le projet de coopération transfrontalière : ICSBOR - Infrastructure Cyclable Sécurisée reliant Boulange – Ottange – Rumelange ;
- VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant pour ce projet :

Coût total – CCPHVA	457 662,00 € TTC
FEDER total attendu	183 064,80 € TTC
Fonds propres ou autres subventions	274 597,20 € TTC
- AUTORISE le Président à signer les demandes de subventions et tout document relatif à ce projet.



Handwritten signature of M. Patrick RISSER

Pour extrait conforme,

Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

8 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, DESTREMONT Gilles par FALCHI Antoine, MEACCI Karine par BOCEK Claude, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude BOCEK

009. ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE RUE EMILE ZOLA A AUMETZ

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L240-1, L240-3 et L300-1 du Code de l'urbanisme ;

VU la nécessité, pour exercer valablement le droit de priorité, d'une délibération motivée du conseil communautaire ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette dispose du droit de préemption sur la parcelle cadastrée section 7 n°128 ;

CONSIDERANT le courrier du 23 septembre 2024 de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle ;

CONSIDERANT que l'acquisition de cette parcelle permettrait de constituer une réserve foncière pour de futurs projets d'aménagement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- AURORISE le Président à exercer son droit de préemption pour l'acquisition de la parcelle section 7 n°128 à Aumetz, annexe 1, au prix fixé par l'Etat de 1 € HT, hors frais de notaire ;
- DIT que les frais d'acte seront à la charge de la CCPhVA ;
- AUTORISE le Président de la CCPhVA ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la vente de la parcelle cadastrée section 7 n°128 à Aumetz ;
- VALIDE la clause d'intéressement en cas de revente figurant en annexe 2.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

8 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaients présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaients représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, DESTREMONT Gilles par FALCHI Antoine, MEACCI Karine par BOCEK Claude, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaients excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude BOCEK

010. PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' (PIG)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L303-1, L321-1 et suivants, L312-2-2 et R321-1 et suivants, R327-1 (PIG) ;

VU la loi « Climat et Résilience » ;

VU le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat ;

VU la délibération approuvant le PLUi-H en date du 26 février 2020 et notamment le Programme d'Orientation et d'Action (POA) ;

VU la délibération approuvant la mise en œuvre de l'OPAH en date du 12 avril 2022 ;

VU la délibération n°2024-06 de l'ANAH en date du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' ;

CONSIDERANT le Programme d'Orientation et d'Action du PLUi-H et les fortes politiques engagées pour l'amélioration du cadre de vie, notamment la rénovation du parc ;

CONSIDERANT la fin du programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique » SARE à la date du 31 décembre 2024 ;

CONSIDERANT l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours et conclue jusqu'au 31 décembre 2025 ;

CONSIDERANT l'obligation de mise en œuvre d'un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) assurant à minima les missions d'information / conseil à la rénovation ainsi que la dynamique territoriale autour de ces sujets ;

CONSIDERANT les missions d'information-conseil et de dynamique locale de la rénovation déjà exercée par l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR') ;

CONSIDERANT les besoins du territoire en matière de rénovation et d'amélioration du parc privé de bâtiment.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE d'instituer le « Pacte Territorial France Rénov' (PIG) » et notamment les volets obligatoires d'information-conseil et de dynamique de la rénovation qui seront assuré par l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR') à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- VALIDE le plan de financement ci-dessous et également présent dans la convention annexée à la délibération :

		Année 1	Année 2	Année 3	Total
Missions de dynamique territoriale et de pilotage / coordination	Anah	15 865,84 €	15 865,83 €	15 865,83 €	47 597,50 €
	Collectivité maître d'ouvrage	15 865,84 €	15 865,84 €	15 865,84 €	47 597,50 €
	Région Grand Est	2 646,09 €	2 646,09 €	2 646,09 €	7 938,27 €
Missions d'informations, conseils et orientation <i>Inclus accompagnement renforcé</i>	Anah	18 344,17 €	18 344,17 €	18 344,17 €	55 032,50 €
	Collectivité maître d'ouvrage	18 344,17 €	18 344,17 €	18 344,17 €	55 032,50 €
	Région Grand Est	1 764,06 €	1 764,06 €	1 764,06 €	5 292,18 €
Missions d'accompagnement (facultatif)	Anah				
	Collectivité maître d'ouvrage				
	Autres partenaires				
Aides aux travaux (facultatif) <i>cf article 5.1.2</i>	Anah				
	Collectivité maître d'ouvrage	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
	Autres partenaires				
Total <i>(Hors aide travaux)</i>	Anah	34 210,00 €	34 210,00 €	34 210,00 €	102 630,00 €
	Collectivité maître d'ouvrage	34 210,00 €	34 210,00 €	34 210,00 €	102 630,00 €
	Région Grand Est	4 410,15 €	4 410,15 €	4 410,15 €	13 230,45 €

- AUTORISE Le président à signer la convention en annexe de la présente délibération ainsi que tout documents relatifs à ce projet.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
8 = Conseillers représentés
27 = Total des votes
Convocation du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, DESTREMONT Gilles par FALCHI Antoine, MEACCI Karine par BOCEK Claude, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude BOCEK

011. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA JUNGLE D'AUMETZ

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°7 en date du 12 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que la présence artistique et les actions culturelles sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que l'association sans but lucratif LA JUNGLE et l'Institut Médico-Educatif (IME) d'Aumetz œuvrent à l'inclusion des jeunes en situation de handicap dans le champ musical par la mise en place d'ateliers et de concerts regroupant des jeunes de l'IME et des musiciens transfrontaliers.

CONSIDERANT que la CCPHVA a financé le projet 2022 / 2023, qui a reçu un succès public et scolaire important. Ce projet se finit en 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet en termes d'éducation artistique et de création artistique sans oublier le projet intégré au sein d'un programme de l'ARS intitulé Culture, Santé, Autonomie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Pour : 19 - RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, CENDECKI Christian, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne)

(Abstentions : 8 - COUGOUILLE Marie-Ange, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick, REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène)

- VALIDE le financement du projet de La JUNGLE-Collaborations brutes à hauteur de 6 500 € (six mille cinq cents euros) ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

8 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, DESTREMONT Gilles par FALCHI Antoine, MEACCI Karine par BOCEK Claude, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude BOCEK

012. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET/OU PRESTATIONS DE SERVICE DANS LE CADRE DU PROJET INTERREG ELO

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°7 en date du 12 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 dont le budget principal

CONSIDERANT que la dynamique transfrontalière et les actions culturelles et environnementales sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA

CONSIDERANT l'intérêt du projet en termes d'éducation à l'environnement, de la décarbonation des projets culturels, de la mise en œuvre d'une programmation culturelle des deux côtés de la frontière France/Luxembourg.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE le financement du projet INTERREG « ATTRACT A-B », porté par la CCPHVA en qualité de cheffe de file avec pour partenaire la ville d'Esch-sur-Alzette et le Syndicat Pro-Sud, pour un montant de 1 145 235,30 € ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à mettre en œuvre les conventions, subventions et dépenses pour la réussite des projets ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

8 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, DESTREMONT Gilles par FALCHI Antoine, MEACCI Karine par BOCEK Claude, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude BOCEK

013. AVIS CONFORME POUR L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE VILLERUPT EN 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.3132-26 du Code du travail, tel que modifié par la loi « Macron » du 6 août 2015 ;

CONSIDERANT le courrier de la commune de Villerupt daté du 18 octobre 2024, où elle saisit la CCPHVA pour émettre un avis sur les propositions de dates listées ci-après, définies en concertation avec les commerçants villeruptiens :

- 7 septembre 2025
- 2 novembre 2025
- 30 novembre 2025
- 7 décembre 2025
- 14 décembre 2025
- 21 décembre 2025
- 28 décembre 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- REND un avis conforme sur la proposition des sept dimanches concernés en 2025 émise par la commune de Villerupt.
- DONNE tout pouvoir au Président ou son représentant sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

8 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, DESTREMONT Gilles par FALCHI Antoine, MEACCI Karine par BOCEK Claude, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude BOCEK

014. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la délibération n°6 du 12 juillet 2020 relative à la délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, par lequel le Président rend compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions dans le cadre de sa délégation.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe qu'il a pris les décisions suivantes :

Date de la décision	Numéro de la décision	Compétence	Objet
09.09.2024	22/2024	HABITAT	Subvention à des propriétaires dans le cadre de l'OPAH, d'EcoRénov' et des ravalements de façades
18.10.2024	23/2024	FINANCES	Virement de crédit – budget annexe

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- PREND acte.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER